



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 78592

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du groupe Radio France. Mercredi 8 avril 2015 en commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, le Président-directeur général de Radio France a présenté un projet stratégique pour l'entreprise publique qui fait actuellement face à un budget déficitaire de 21,3 millions d'euros. La direction du groupe ayant annoncé travailler sur un plan de départs volontaires de deux cents à trois cents salariés seniors, la quasi-intégralité des syndicats de Radio France a appelé à une grève qui est reconduite de jour en jour depuis trois semaines. Cette grève, exceptionnelle par sa durée, est révélatrice du déficit de dialogue social au sein de l'entreprise publique et traduit un réel désarroi des personnels. La réunion extraordinaire du comité central d'entreprise ce même mercredi 8 avril 2015 n'ayant pas permis de renouer le dialogue, Mme la ministre a annoncé son intention de recevoir les différentes parties prenantes afin de prendre les décisions permettant la signature d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) basé sur une vision claire du devenir de l'entreprise. Dans ce contexte, il attire son l'attention sur la situation des radios du réseau France Bleu, qui diffusent au quotidien une information locale de qualité tout en valorisant le patrimoine et la vie culturelle des régions. Si personne aujourd'hui ne remet en question les bonnes performances en termes d'audience des radios France Bleu, c'est grâce à la relation de proximité qu'elles ont su nouer avec les auditeurs. Par leur couverture extensive du territoire, elles constituent un élément véritablement structurant du service public de la radio. S'il apparaît nécessaire de réfléchir à des économies pouvant se traduire par des réductions de postes à Radio France, il estime que cela ne doit pas se faire au niveau du réseau France Bleu, dont les moyens réduits depuis 2011 ont déjà mené à la suppression de certains programmes locaux. Afin de préserver le droit des auditeurs à une information locale de qualité, il souligne la nécessité d'octroyer davantage de financements au réseau France Bleu dans le cadre du nouveau COM afin de préserver ses emplois, son budget et ses programmes. Au vu de ces éléments, il souhaiterait connaître sa stratégie pour permettre aux radios France Bleu de continuer à exercer leur mission de service public de proximité.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à réaffirmer son attachement à la singularité de Radio France, qui en fait un symbole du service public. Grâce à son maillage territorial, et notamment au réseau France Bleu, Radio France offre à tous un accès à l'information, à la culture, à la création et à la connaissance, contribuant ainsi à faire vivre le débat et à transmettre les valeurs citoyennes. Il conviendra tout d'abord de rappeler que depuis 2013, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, la dotation de Radio France a été stabilisée. Cette contribution de Radio France à l'effort national de redressement des finances publiques n'a pas remis en cause la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre les priorités stratégiques contenues dans le contrat d'objectifs et de moyens 2010-2014. Radio France a ainsi poursuivi le développement de ses activités, avec notamment la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie numérique, dont les résultats témoignent aujourd'hui de son succès auprès du public, la création de France Bleu Saint-Étienne et les succès d'audience de ce réseau, et l'ouverture de la Maison de la radio autour d'un projet culturel axé sur la

transmission à tous les publics. Pour la première fois en 2015, et malgré une dotation publique stable par rapport à celle allouée en 2014, Radio France a présenté un budget en déséquilibre. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019, communiqué aux commissions en charge des affaires culturelles et des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le 28 octobre dernier, prévoit une trajectoire financière permettant le retour à l'équilibre de la société en 2018. L'État accompagne les efforts de l'entreprise en mobilisant des ressources publiques liées au chantier de réhabilitation. Ainsi, la contribution à l'audiovisuel public (CAP) d'investissement sera majorée de cinq millions d'euros en 2016 et dix millions d'euros en 2017 et 2018. Cet effort financier de l'Etat sera complété par une dotation en capital de cinquante-cinq millions d'euros entre 2016 et 2017. Enfin, la CAP de fonctionnement est prévue en hausse de 1,5 % en 2018 et 2019. Au-delà de cet accompagnement financier, la ministre de la culture et de la communication a été extrêmement attentive tout au long des négociations du COM 2015-2019 à ce qu'il conforte la spécificité de Radio France, pour que son offre de programmes ne soit ni banalisée, ni aseptisée. La diversité et la qualité des programmes de Radio France en matière d'information et de décryptage, passant notamment par la spécificité des programmes régionaux, ne sont pas remises en cause. La trajectoire financière prévue au COM 2015-2019 garantit à Radio France, et donc à France Bleu, les moyens suffisants pour accomplir ces missions sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78592

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3149

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1256